

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS



## LE MOT DU MAIRE

Chers Rochois, Chères Rochoises,

Votre sécurité est une préoccupation majeure et permanente pour l'équipe municipale et moi-même. C'est pourquoi, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été élaboré sur la ville de La Roche-Sur-Foron.

Le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés, à ce jour, sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Parallèlement et en cohérence avec ce document, la commune a établit un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas de crise ainsi que la mise en sécurité des personnes et des biens.

Il permet donc de mieux connaître ce qui nous entoure et de réagir en conséquence, il n'a pas pour but d'inquiéter les Rochois mais d'être un document d'information afin d'acquérir les bons réflexes, être acteur de sa propre protection et participer à celle des autres en cas de déclenchement d'une alerte.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en sécurité, je vous invite à prendre connaissance de ce document, en espérant ne jamais avoir besoin de l'appliquer.

Votre Maire,

Sébastien MAURE

# SOMMAIRE

## Informations générales

- Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
- Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde ?
- Protection de la population : les responsabilités
- Organisation communale de crise
- Les moyens d'alerte et d'information à la population rochoise

## La vigilance météorologique

## Cartographie des risques

## Les risques naturels

- Le risque inondation
- Le risque mouvement de terrain
- Le risque avalanche
- Le risque sismique

## Le risque technologique

- Le risque transport de matières dangereuses

## Les risques climatiques

- Canicule
- Grand froid
- Tempête

## Quelques conseils pratiques

## Et si vous vous prépariez ?

## Les numéros utiles

# INFORMATIONS GENERALES

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se définit comme un événement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur : une faible fréquence et une importante gravité.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense les risques présents sur la Commune.

## Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde ?

L'objectif du PCS est de s'organiser pour être prêt se préparer, se former, identifier et organiser par anticipation les principales missions pour faire face à toutes les situations. Lorsque survient un événement, la rapidité de réaction permet de sauvegarder des vies, limiter les dégâts et les dégradations sur l'environnement.

## Protection de la population : les responsabilités

S  
A  
U  
V  
E  
G  
A  
R  
D  
E  
R

### La Commune

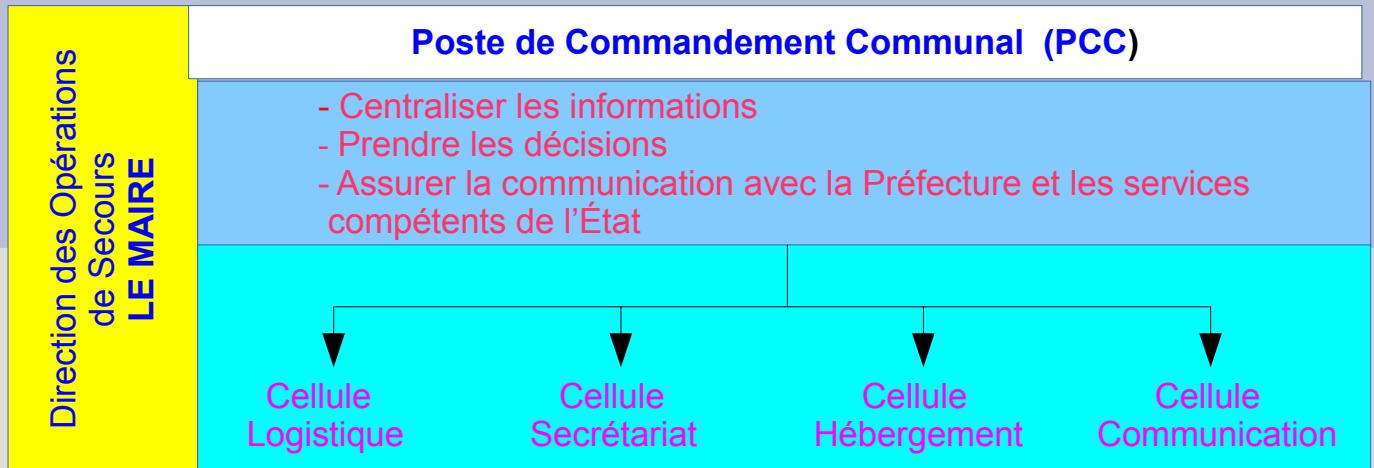
- informer
- alerter
- mettre à l'abri
- soutenir
- assister
- ravitailler
- reloger

S  
E  
C  
O  
U  
R  
I  
R

### Les services de l'Etat

- protéger
- alerter
- soigner
- médicaliser
- évacuer

# ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE



En 2007, la commune de La Roche-sur-Foron a mis en place le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et organise régulièrement, en collaboration avec les services de l'Etat (Préfecture, Sapeurs-pompiers, Gendarmerie, Croix-rouge), des exercices de mise en situation.

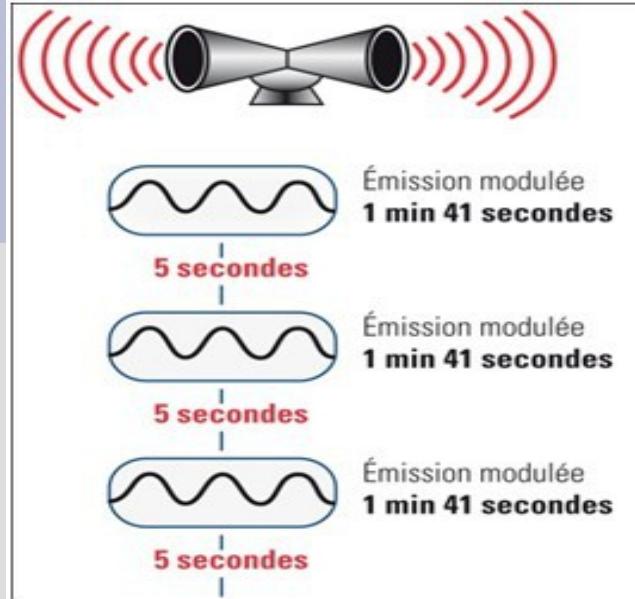
## Les moyens d'alerte et d'information à la population rochoise

En cas d'alerte vous devez réagir vite et bien. Il est donc important de prendre connaissance des consignes de sécurité à appliquer pour ne pas vous mettre en danger vous et vos proches.

L'alerte peut être transmises par des moyens de communications différents.



- ☞ **Le Signal Nationale d'Alerte (SNA)** : la sirène, placée dans le clocher de l'Église, émet trois fois un son modulé de 1 minute et 41 secondes séparés par des intervalles de 5 secondes.



### La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Vous pouvez entendre ces sonneries en composant le numéro vert [0800 50 73 05](tel:0800507305) (gratuit)

Lors de l'émission de ce signal vous devez impérativement :

Rentrer dans le bâtiment le plus proche et rester jusqu'au signal de fin d'alerte.



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, ils sont en sécurité à l'intérieur.



Calfeutrer les aérations et fermer les fenêtres



Ne pas téléphoner, sauf urgence médicale

Écouter la radio

- ☞ **La radio** : France inter et France bleu pays de Savoie sont des partenaires identifiés par la Préfecture de Haute-Savoie pour relayer l'alerte et diffuser les consignes en cas d'accident majeur. Vous pouvez aussi écouter radio Perrine 98 Mhz.

- ☞ Les ensembles Mobiles d'Alerte (EMA) : ils équipent le véhicule de la Police municipale ainsi que des véhicules communaux.



- ☞ Le porte à porte : en fonction de la nature et de l'ampleur du risque, des équipes d'agents municipaux peuvent silloner les rues afin de diffuser l'alerte et les consignes dans toutes les habitations exposées.

- ☞ Le site internet de la ville : [www.larochesurforon.fr](http://www.larochesurforon.fr), vous y trouverez les informations sur l'évolution de la situation et les consignes à suivre

la roche sur foron  
CITÉ MÉDIÉVALE AU COEUR DES ALPES

Connexion Recherche... error

Associations, faites-vous connaître !

DÉCOUVRIR LA ROCHE ▾ AGENDA / ACTUS ▾ CULTURE / SPORTS / LOISIRS ▾ ECONOMIE ▾ VIE SOCIALE ▾ VIE QUOTIDIENNE ▾ VIE PUBLIQUE ▾

ACTUALITÉS

VIE POLITIQUE +

VIE CITOYENNE

VOS DÉMARCHES +

LA VIE DE QUARTIER +

PUBLICATIONS

SÉCURITÉ

LES MARCHÉS PUBLICS

FINANCE / BUDGET PUBLIC

Accueil > Vie publique > Sécurité

## SÉCURITÉ

### ■ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La Commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) depuis 2007. Il regroupe agents, pour des missions qui n'interfèrent pas avec les missions de secours proprement dites.

 PCS

Il organise la mobilisation des moyens communaux pour prendre en charge les victimes en cas de majeur (incendie, glissement de terrain). Chaque année, un exercice est effectué, permettant de vérifier si le PCS est déclenché par le maire, puis le relais peut être pris par les services compétents (préfecture, liaison avec la Commune, qui maintient son dispositif de crise).

### ■ DÉCLENCHEMENT DU PCS

Ce plan permet d'assurer la sauvegarde et la protection des personnes en organisant :

- la diffusion de l'alerte à la population ;
- l'assurance des secours nécessaires ;

# LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE

La Vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

En vigilance orange ou rouge, la carte est accompagnée de bulletins de vigilance, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics. Pour accéder aux bulletins de vigilance, il suffit de cliquer sur le département concerné ou le littoral des départements côtiers.

## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

■ Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

■ Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...

■ Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

■ Pas de vigilance particulière.



Vent violent



Neige-verglas



Pluie-Inondation



Inondation



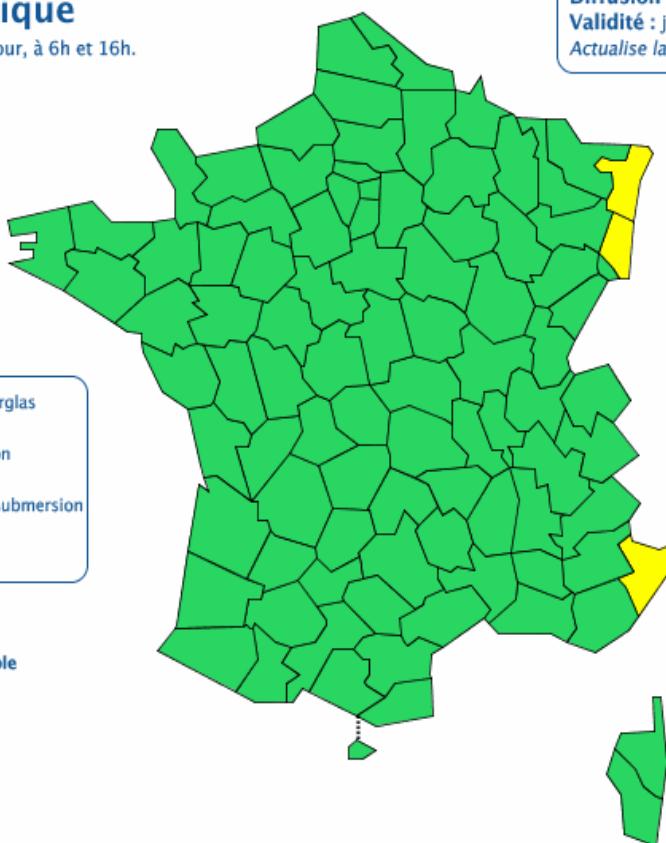
Orages



Vagues-submersion



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le mardi 05 août 2014 à 10h06

Validité : jusqu'au mercredi 06 août 2014 à 06h00

Actualise la carte du mardi 05 août 2014 à 06h01

 **METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

[Météo Chamonix 08.92.68.02.74](http://www.meteo.chamonix.com)

# NIVEAUX DE VIGILANCE

## Phénomène classique à la région n'entraînant normalement pas de risques particuliers ou de dégâts.

Ex : bruines ou pluies faibles (averses ou continues),  
vent force 2-3-4 Beaufort,  
neige faible voire fine pellicule de neige,  
léger brouillard.

## Phénomène classique à la région pouvant entraîner de légers risques dans certaines activités (veuillez vous informer avant de pratiquer des activités sensibles au risque météorologique).

Ex : pluies faibles à modérées (averses ou continues),  
vent force 4-5-6-7 Beaufort,  
orage faible voire modéré,  
petite couche de neige,  
brouillard parfois très épais et givrant, verglas.

## Phénomène important voire dangereux. Évitez les activités dépendant de la météo. Dégâts légers envisageables. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Ex : pluies modérées à fortes (averses ou continues),  
vent force 8-9-10 Beaufort,  
orage modéré à fort, petits grêlons,  
10 à 25cm de neige,  
températures extrêmes (positif et négatif : 35°C / -10°C),  
brouillard avec très faible visibilité (< 10m) et givrant, verglas.

## Phénomène assez important et dangereux. Ne pratiquez pas d'activités dépendant de la météo. Dégâts observés. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation. Évitez les déplacements.

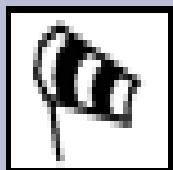
Ex : Pluies fortes (averses ou continues),  
vent force 10-11 Beaufort,  
orage fort voire violent, grêle,  
25 à 50cm de neige,  
températures extrêmes,  
brouillard avec très faible visibilité et givrant, verglas.

## Phénomène rare, dangereux et violent. Il est fortement recommandé de ne faire aucun déplacement. Dégâts parfois nombreux et importants. Tenez-vous attentivement au courant de l'évolution de la situation. Conformez-vous aux conseils émis par les pouvoirs publics.

Ex : Pluies torrentielles et abondantes (averses ou continues),  
vent force 12 Beaufort,  
orage très violent, grêle,  
plus de 50 cm de neige,  
températures extrêmes,  
brouillard avec très faible visibilité et givrant, verglas.

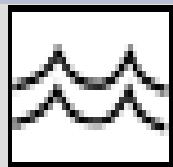
# CONSEILS DE COMPORTEMENT

## Vigilance orange



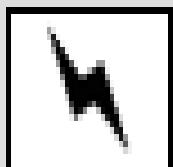
Vent fort

Limitez vos déplacements  
Prenez garde aux chutes d'objets ou d'arbres  
N'intervenez pas sur les toitures  
Rangez les objets exposés au vent



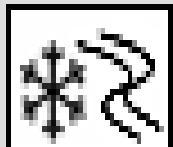
Inondation

Évitez les abords des cours d'eau  
Soyez prudent face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées  
Renseignez vous sur les conditions de circulation  
Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée



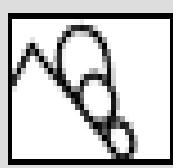
Orages

Soyez prudent, en particulier dans vos déplacements et vos activités  
Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques  
Mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées



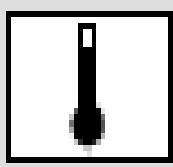
Neige et verglas

Renseignez-vous sur les conditions de circulation si vous devez vous déplacer  
Respecter les restrictions de circulation et les déviations  
Équipez votre véhicules de pneus neige ou chaînes  
Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée



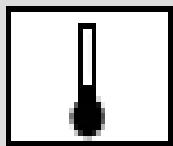
Avalanches

Informez-vous de l'état des secteurs routiers d'altitude  
Conformez-vous aux instructions et consignes de sécurité en vigueur dans les stations  
Consultez les bulletins spécialisés de Météo-France et les informations locales



Canicule

Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais  
Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour  
Buvez beaucoup d'eau, au moins 1,5 L par jour et mangez normalement  
Évitez de sortir aux heures les plus chaudes de la journée (11h - 21h)

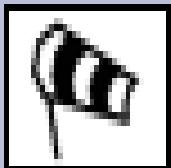


Grand froid

Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent, les sorties aux heures les plus froides  
Veillez à un habillement adéquat (ne pas oublier la tête et les mains)  
Évitez les efforts brusques et les consommation alcoolisées (l'alcool ne réchauffe pas)  
Veillez au bon fonctionnement des appareils de chauffage en milieu confiné

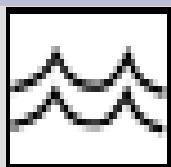
# CONSEILS DE COMPORTEMENT

## Vigilance rouge



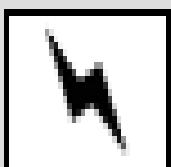
Vent fort

Restez chez vous, évitez toute activité extérieure  
Si vous devez vous déplacer, soyez très prudent, empruntez les grands axes  
N'intervenez surtout pas sur les toitures  
Rangez les objets exposés au vent (mobilier de jardin, pot de fleurs sur les fenêtres)



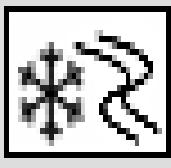
Inondation

Informez-vous (radio, etc), évitez tout déplacement et restez chez vous  
Conformez-vous aux consignes des pouvoirs publics  
Mettez-vous à l'abri de la montée des eaux  
Respecter la signalisation routière mise en place



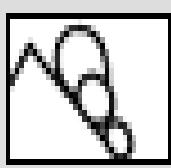
Orages

Soyez très prudent les conditions de circulation peuvent devenir dangereuses  
Évitez les activités extérieures de loisirs  
Abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens  
Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule



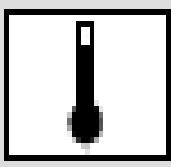
Neige et verglas

Rester chez vous et n'entreprenez aucun déplacement  
Si vous devez vous déplacer, signalez votre départ et la destination à des proches,  
Munissez-vous d'un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée, ne  
Quittez votre véhicule que sur ordre des sauveteurs



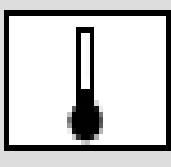
Avalanches

Évitez, sauf urgence, tout déplacement sur les secteurs routiers d'altitude  
Renseignez-vous auprès de la Préfecture du département  
Respectez strictement les mesures de sécurité mises en œuvre dans les stations  
de ski et communes de montagne



Canicule

Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais  
Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour  
Buvez beaucoup d'eau, au moins 1,5 L par jour et mangez normalement  
Évitez de sortir aux heures les plus chaudes de la journée (11h - 21h)



Grand froid

Évitez toute sortie ou l'exposition prolongée au froid si vous êtes obligé de sortir  
Veillez à un habillement adéquat (ne pas oublier la tête et les mains)  
Évitez les efforts brusques et les consommations alcoolisées (l'alcool ne réchauffe pas)  
Veillez au bon fonctionnement des appareils de chauffage en milieu confiné

# QUELS SONT LES RISQUES A LA ROCHE-SUR-FORON ?

## Naturels

Le risque « mouvement de terrain »

Le risque « inondation »

Le risque « avalanche »

Le risque « sismique »

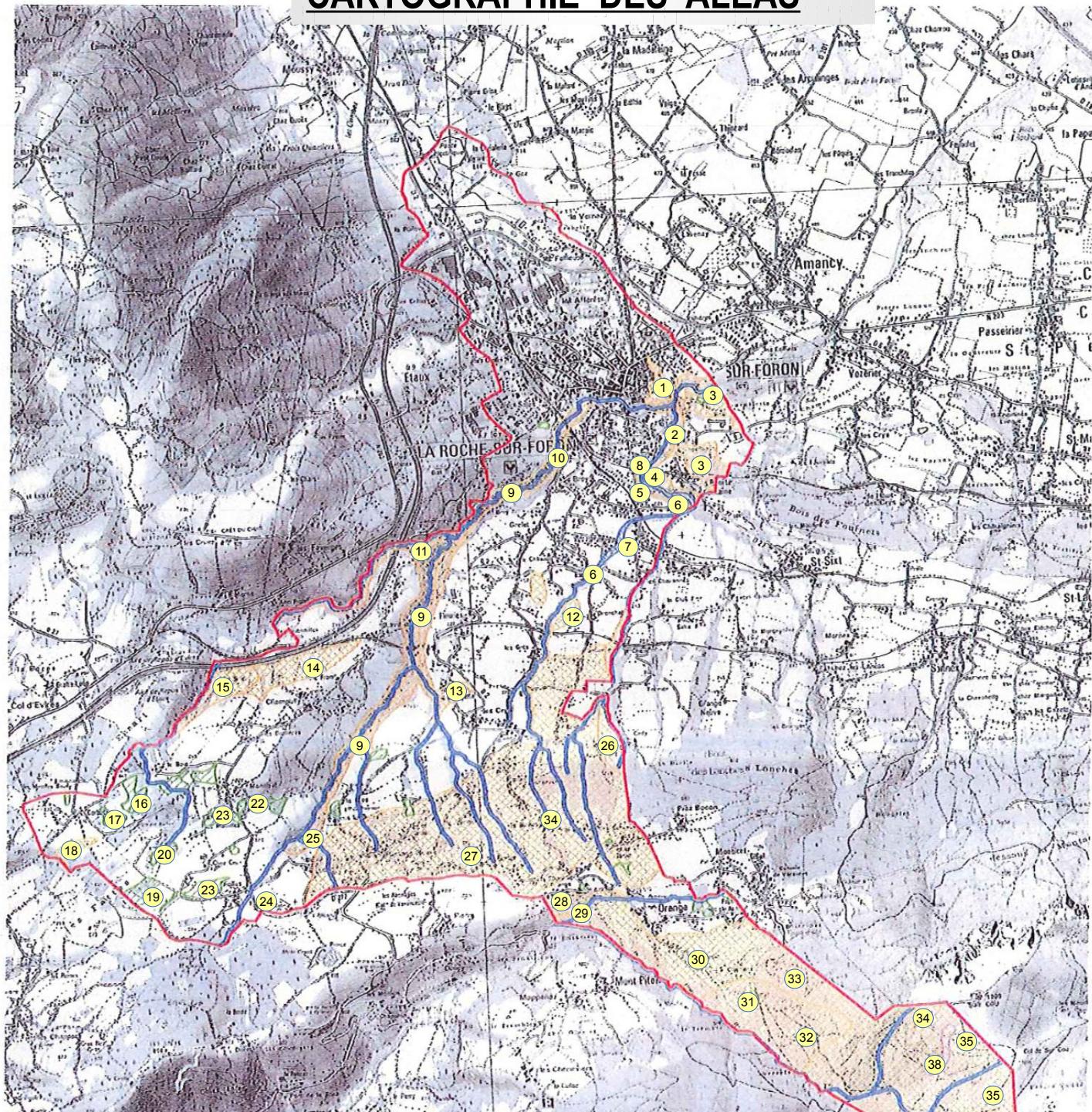


## Technologiques

Le risque  
« transport matières dangereuses »



# CARTOGRAPHIE DES ALEAS



## Commune de LA ROCHE SUR FORON

Carte de localisation des aléas naturels

N  
Echelle: 1/30 000 ètre

	Crues torrentielles
	Zones humides à préserver
	Avalanches
	Chutes de blocs
	Mouvements de terrain
	Limite communale
1	N° d'identification des zones*

Ce plan ne constitue pas un document réglementaire opposable aux tiers. Il a été élaboré par les Services de l'Etat en octobre 2001 en fonction des données scientifiques connues à cette date.

Il a été établi pour définir les zones dans lesquelles le Maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs en application de la loi du 21/07/87 (art.21) et du décret du 11/10/1990.

\* Cf tableaux descriptifs des phénomènes

n° d'autorisation IGN: PARIS 199(199)050-51

### Secteurs concernés: (cf. cartographie des aléas)

#### Crues torrentielles :

Le risque de crues torrentielles affecte l'ensemble des cours d'eau, à savoir :

- le torrent de Foron,
- les ruisseaux de Vuaz,
- de la Dôle,
- du Clos,
- du Vernet,
- du Flan
- du Nant des Roselets
- des Beules,
- des Crys
- de Bénite-Fontaine
- d'Apremont
- du Creux des Moulins
- de Dugrenier
- du Nant de Cou au sud d'Orange.

*Ces cours d'eau peuvent également être à l'origine de phénomène d'érosion et d'instabilité des berges.*

#### Zones humides :

Ces zones ne présentent pas un risque en elles-mêmes, mais peuvent être une source de mouvement de terrain.

Le secteur situé au sud-ouest de la commune est particulièrement riche en zones humides :

- |                 |       |                     |       |
|-----------------|-------|---------------------|-------|
| - Corbattaz,    | N° 17 | - Mauléon,          | N° 16 |
| - les Fattes,   | N° 19 | - Mabé,             | N° 20 |
| - les Mouilles, | N° 21 | - Montizel,         | N° 22 |
| - les Biolles,  | N° 23 | - le Comte,         | N° 24 |
| - le Chesnet,   | N° 31 | - chalets de Balme. | N° 36 |

#### A retenir :

Le 13 juin 1987, La Roche-sur-Foron a été particulièrement touchée par des débordements de ruisseaux provoquant de nombreux dégâts sur le domaine public (voies et canalisations) et privé (maisons inondées) particulièrement dans Le quartier des Chavannes.

Rappelons aussi le débordement du Borne qui, le 14 juillet 1987, a provoqué la mort de 23 personnes

# LES BONS REFLEXES EN CAS D'INONDATION

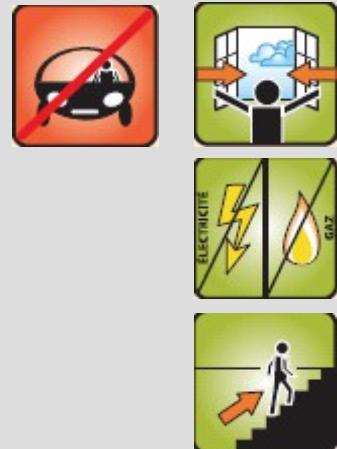
## Avant :

- ◆ mettre les meubles, objets et produits divers au sec
- ◆ obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux ...
- ◆ amarrer les cuves à fuel, gaz ...
- ◆ mettre les véhicules à l'abri
- ◆ faire une réserve d'eau potable



## Pendant :

- ◆ fermer les portes, fenêtres et aérations
- ◆ couper le gaz et l'électricité
- ◆ se réfugier en hauteur
- ◆ n'évacuer que sur ordre des autorités
- ◆ n'utiliser pas votre véhicule



## Après:

- ◆ aérer et désinfecter la pièce
- ◆ chauffer dès que possible
- ◆ ne rétablir l'électricité que sur installation sèche



### Secteurs concernés: (cf. cartographie des aléas)

- Secteur des chalets de Balme :

Des coulées peuvent se produire sur le versant Sud-Ouest de la montagne de Cou et sous la Roche Parnal. N° 38 - 39

Le phénomène reste mineur car situé loin de toute zone habitée mais il peut se produire localement toutes les années selon l'enneigement.

### INFOS :

- Les facteurs favorisant le déclenchement des avalanches :

- ↳ les conditions météo : chute de neige abondante supérieure à 30 cm, vent, redoux
- ↳ le terrain : rupture de pente, roche lisse, herbes longues et couchées
- ↳ l'homme : le passage des skieurs déclenche 3 avalanches sur 4

### A retenir :

En Haute-Savoie, le 9 février 1999 l'avalanche du Montroc a provoqué la mort de 12 personnes et la destruction de 17 chalets.

# LES BONS REFLEXES EN CAS D'avalanche

## Avant :

- ◆ se renseigner sur les risques d'avalanche au 08.92.68.10.20
- ◆ se munir d'un équipement complet (ARVA, pelle, sonde)
- ◆ respecter la signalisation des pistes
- ◆ ne pas céder à l'euphorie de groupe
- ◆ ne pas partir seul et indiquer son itinéraire et l'heure de retour prévue

## Pendant :

- ◆ tenter de fuir latéralement
- ◆ se débarrasser du sac et des bâtons
- ◆ fermer la bouche et se protéger les voies respiratoires
- ◆ essayer de se maintenir à la surface par des mouvements de brasse
- ◆ essayer de se cramponner à un obstacle

## Après:

- ◆ ne pas s'essouffler en criant, émettre des sons brefs et aigus
- ◆ essayer de créer une poche d'air pour respirer
- ◆ ne pas bouger inutilement pour économiser l'air

## MOUVEMENT DE TERRAIN

### Secteurs concernés: cf. cartographie des aléas

Plusieurs catégories de mouvement de terrain sont susceptibles de se développer.

#### Instabilité des berges :

L'ensemble des ruisseaux qui descendent de la montagne de Cou érodent les berges, c'est le cas :

- du torrent de Foron,
- des ruisseaux de Vuaz,
- de la Dôle,
- du Clos,
- du Vernet,
- du Flan
- du Nant des Roselets
- des Beules,
- des Crys
- de Bénite-Fontaine
- d'Apremont
- du Creux des Moulins
- de Dugrenier
- du Nant de Cou au sud d'Orange.

#### Glissements de terrain :

Ils sont inhérents à la nature, à la structure des terrains et à la morphologie Du site. Ils sont d'origine naturelle et résultent des fortes pluies, de la fonte Des neiges ou de séismes. Ils peuvent aussi être la conséquence de travaux Comme le déboisement, la surcharge en tête d'un talus, etc...

- Contreforts du plateau d'Orange
- les versants de la montagne de Cou
- les alpages de Balme

#### Chutes de blocs :

- pied des alpages de la Roche Parnal, au dessus des alpages de Cou

**Secteurs concernés:** cf. cartographie des aléas

Mouvements de terrain :

- Contrebas du Château de l'Echelle

N° 1

Les fortes pentes de la colline du Château sont confortées par d'anciens murets de pierre

- Parcours sportif de Chamboux

N° 2

Le talweg du Foron présente de fortes pentes, cependant seules les berges sont déstabilisées par le torrent

- Chamboux

N° 3

En contrebas de la route, au niveau du stade, la topographie particulière révèle la présence d'un ancien glissement

- Sanctuaire de la Bénite-Fontaine

N° 4

Les versants situés entre la D27 et le ruisseau présentent une forte pente

Les berges du ruisseau montrent des signes d'effondrement ; racines visibles, arbres instables, ainsi que le versant opposé de la Côte d'Oliot

N° 5

- Viaduc SNCF sur le lit de la Gouille à l'Ane

N° 8

En rive droite du torrent, un glissement de terrain d'environ 800 m<sup>2</sup> et de 25 m de dénivelé s'est produit en septembre 1991

- Berges du Foron, des Biolles à La Roche-sur-Foron

N° 9 et 10

Au niveau du viaduc de l'A41 et du pont de Lavillat aux

Rutheys, au dessus du Foron, les pentes situées en contrebas, en bordure du torrent, sont mises à nu et tendent à s'écrouler.

La route bosselée est protégée par des murets de pierre.

N° 11

- Dronchat

N° 12

La topographie irrégulière des champs révèle l'existence D'anciens glissements superficiels aujourd'hui stabilisés

## MOUVEMENT DE TERRAIN

**Secteurs concernés:** cf. cartographie des aléas

Mouvements de terrain :

- La Grangette

N° 13

Les pentes des prés sont susceptibles de favoriser des glissements localisés et superficiels

- Champully

N° 14

Les prés situés au dessus de la piste qui longe l'A41 présentent des pentes susceptibles d'occasionner des glissements superficiels étant donné leurs caractéristiques géologiques et leur richesse en eau

- Les Settes

N° 15

Le secteur présente un glissement généralisé actif, près très humides, drains de part et d'autre du chemin bordant l'A41, enrochement des berges du cours d'eau en aval du glissement.

- Corbattaz

N° 18

Le versant surmontant le talweg du ruisseau est très mamelonné et présente une, pente susceptible d'occasionner des glissements localisés, étant donné la présence d'eau souterraine

- Berges du Foron – Hameau du Clos

N° 25

Le lit du torrent coule coule dans un talweg très profond, des effondrements actifs sont visibles en dessous de la route du Clos

- Appremont

N° 26

Entre la ferme et le cours d'eau situé vers Cady, le secteur est en paquets glissés (alternance de bosses et de creux irréguliers dans les prés). Cependant, la route ne montre aucune irrégularité, le mouvement n'est plus actif

- De grange Neuve à Chez Janin

N° 27

Le secteur est caractérisé par des pentes importantes, riches en eau souterraine, susceptible d'être confrontées à des phénomènes de fluage. Aucun glissement actif n'est à déplorer.

# LES BONS REFLEXES EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

## Avant :

- ◆ signaler à la Mairie l'apparition de fissures, affaissement du sol ou autres modifications sur les constructions
- ◆ en cas de craquements inhabituels du bâtiment, évacuez



## Pendant :

- ◆ s'éloigner au plus vite de la zone dangereuse
- ◆ ne pas revenir sur ses pas
- ◆ ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- ◆ à l'intérieur, s'abriter sous un meuble solide
- ◆ à l'extérieur, s'écartez des murs et des rochers



## Après:

- ◆ ne pas revenir dans le bâtiment endommagé sans ordre des autorités compétentes
- ◆ couper l'eau, le gaz et l'électricité
- ◆ interdire l'accès au public
- ◆ prévenir les secours



# LES RISQUES NATURELS

## SEISME

### Secteurs concernés: cf. carte de sismicité en haute-Savoie

La sismicité en Haute-Savoie est liée à plusieurs failles plus ou moins actives résultant de la formation de l'arc alpin :

- la Vallée de l'Arve (de Bonneville à Chamonix)
- Aiguille Rouge
- Abondance
- Vuache

### Infos :

L'échelle de Richter mesure la magnitude et va de 0 à plus de 9. Dans la pratique, les séismes de magnitude 9 ou plus sont exceptionnels. Les dommages importants commencent à partir de la magnitude 5.

Voici les effets des séismes en fonction de leur magnitude :

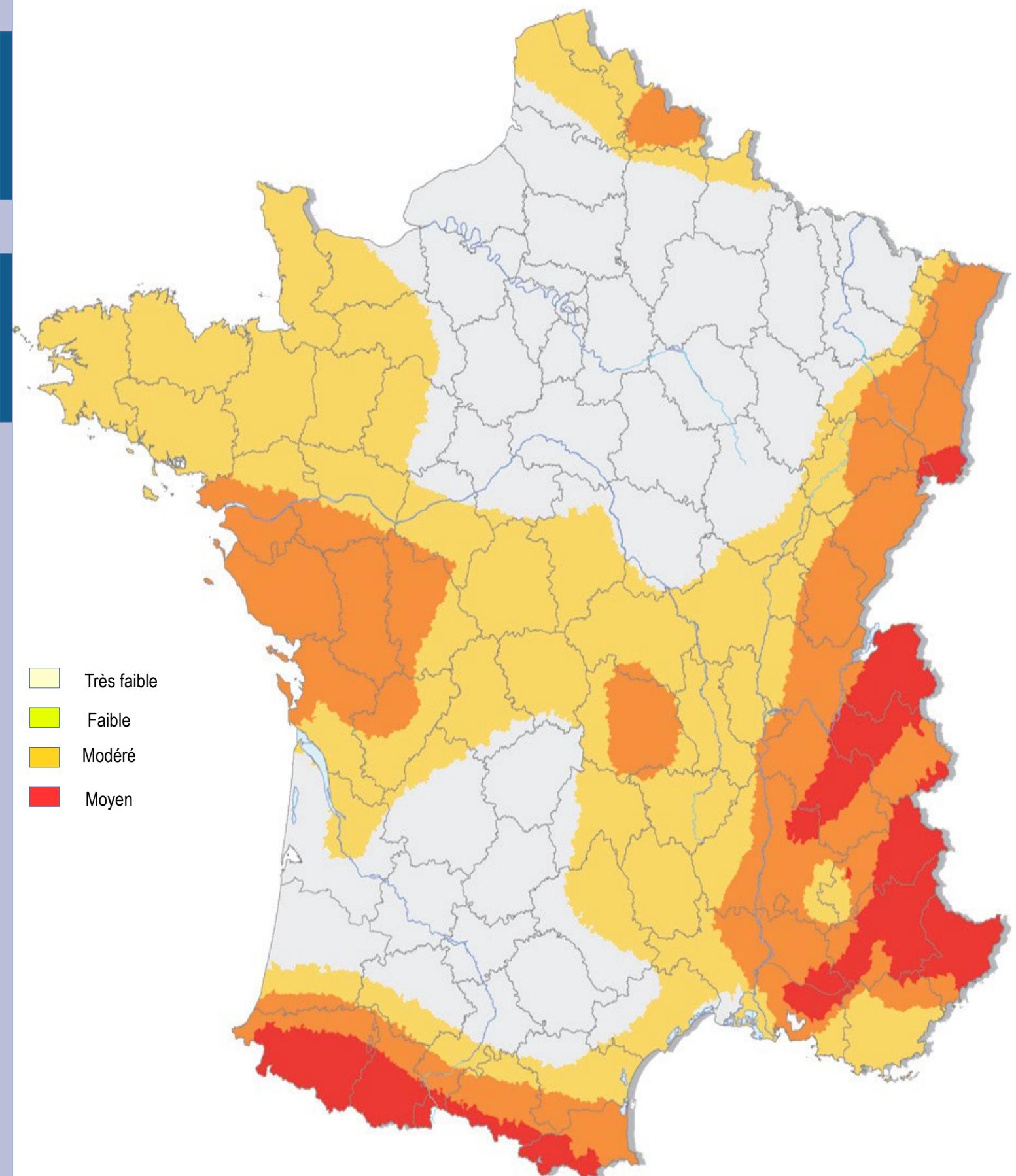
- moins de 2 : micro-tremblement de terre, non ressenti
- de 2 à 2,9 : généralement non ressenti, mais détecté par les sismographes
- de 3 à 3,9 : souvent ressenti, mais causant très peu de dommages
- de 4 à 4,9 : objets secoués à l'intérieur des maisons, bruits de chocs, dommages importants
- de 5 à 5,9 : dommages majeurs sur des édifices mal conçus dans des zones meubles ;  
légers dommages sur les édifices bien construits
- de 6 à 6,9 : destructions dans des zones jusqu'à 180 kilomètres de l'épicentre
- de 7 à 7,9 : dommages sévères dans des zones plus vastes
- de 8 à 8,9 : dommages sérieux dans des zones à des centaines de kilomètres de l'épicentre
- 9 et plus : dommages très sérieux dans des zones à des centaines de kilomètres de l'épicentre.

### A retenir :

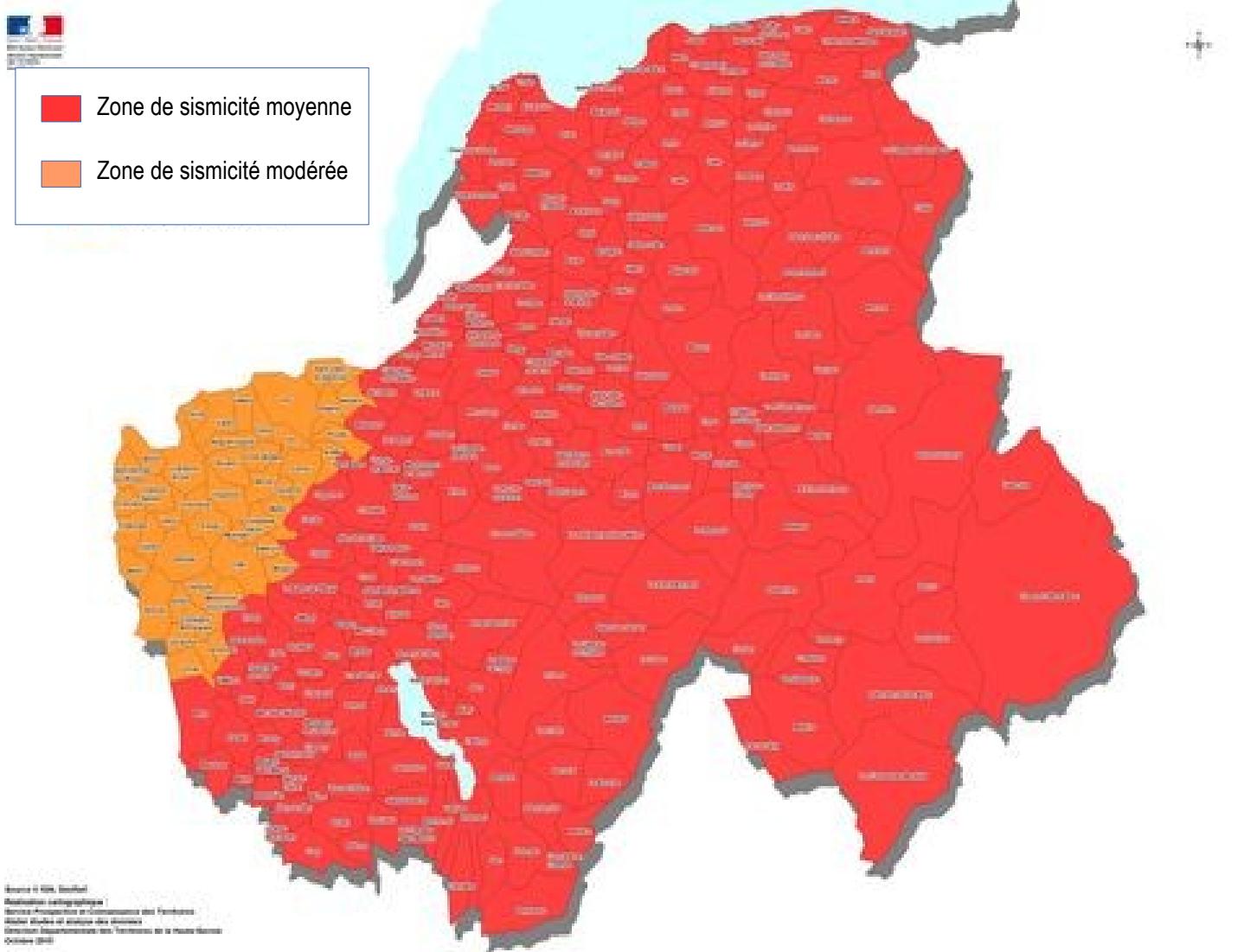
Le 14 décembre 1994, une secousse de magnitude 4,5, épicentre à Entremonts et dégâts ressentis jusqu'à La Clusaz.

Le 15 juillet 1996, une secousse de magnitude 4,9, épicentre à Epagny avec de nombreux dégâts. A La Roche-sur-Foron, seules quelques légères secousses ont été ressenties à plusieurs reprises sans provoquer de dégâts.

# ZONES DE SISMICITE EN FRANCE



# La carte de sismicité en Haute-Savoie en vigueur au 1er Mai 2011



## A retenir :

Le 14 décembre 1994, une secousse de magnitude 4,5, épicentre à Entremonts et dégâts ressentis jusqu'à La Clusaz

Le 15 juillet 1996, une secousse de magnitude 4,9, épicentre à Epagny avec de nombreux dégâts.

A La Roche-sur-Foron, seules quelques légères secousses ont été ressenties à plusieurs reprises sans provoquer de dégâts.

# LES BONS REFLEXES EN CAS DE SEISME

## Avant :

- ♦ repérer les coupures d'eau, de gaz et d'électricité
- ♦ privilégier les constructions parasismiques
- ♦ repérer un endroit où pourra éventuellement se mettre à l'abri

## Pendant :

### **RESTER OU L'ON EST**

#### A l'intérieur

- ♦ s'éloigner des fenêtres
- ♦ ne pas fumer
- ♦ s'abriter sous un meuble solide ou un angle de mur
- ♦ ne pas aller chercher les enfants à l'école



#### A l'extérieur

- ♦ ne pas rester sous les lignes électriques
- ♦ s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer



#### En voiture

- ♦ s'arrêter, si possible, loin de tout ce qui peut s'effondrer
- ♦ ne pas sortir de son véhicule



## Après la première secousse :

- ♦ se méfier des répliques, une autre secousse peut suivre
- ♦ couper l'eau, le gaz et l'électricité
- ♦ évacuer le plus rapidement possible les bâtiments
- ♦ ne pas pénétrer dans les structures endommagées
- ♦ s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer



# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Secteurs concernés: cf. carte des risques technologiques

↳ Transport par canalisation :

- La haute-Savoie est traversée par le pipe-line Méditerranée – Rhône (hydrocarbures) et le transport de gaz naturel. 80 communes sont directement concernées dont La Roche-sur-Foron.

↳ Transport par voie routière :

- les routes départementales et l'A41, font que notre Commune est concernée par le risque d'accident.

↳ Transport par voie ferrée :

- Il représente 1/3 du trafic ferroviaire et reste le moyen le plus sûr.

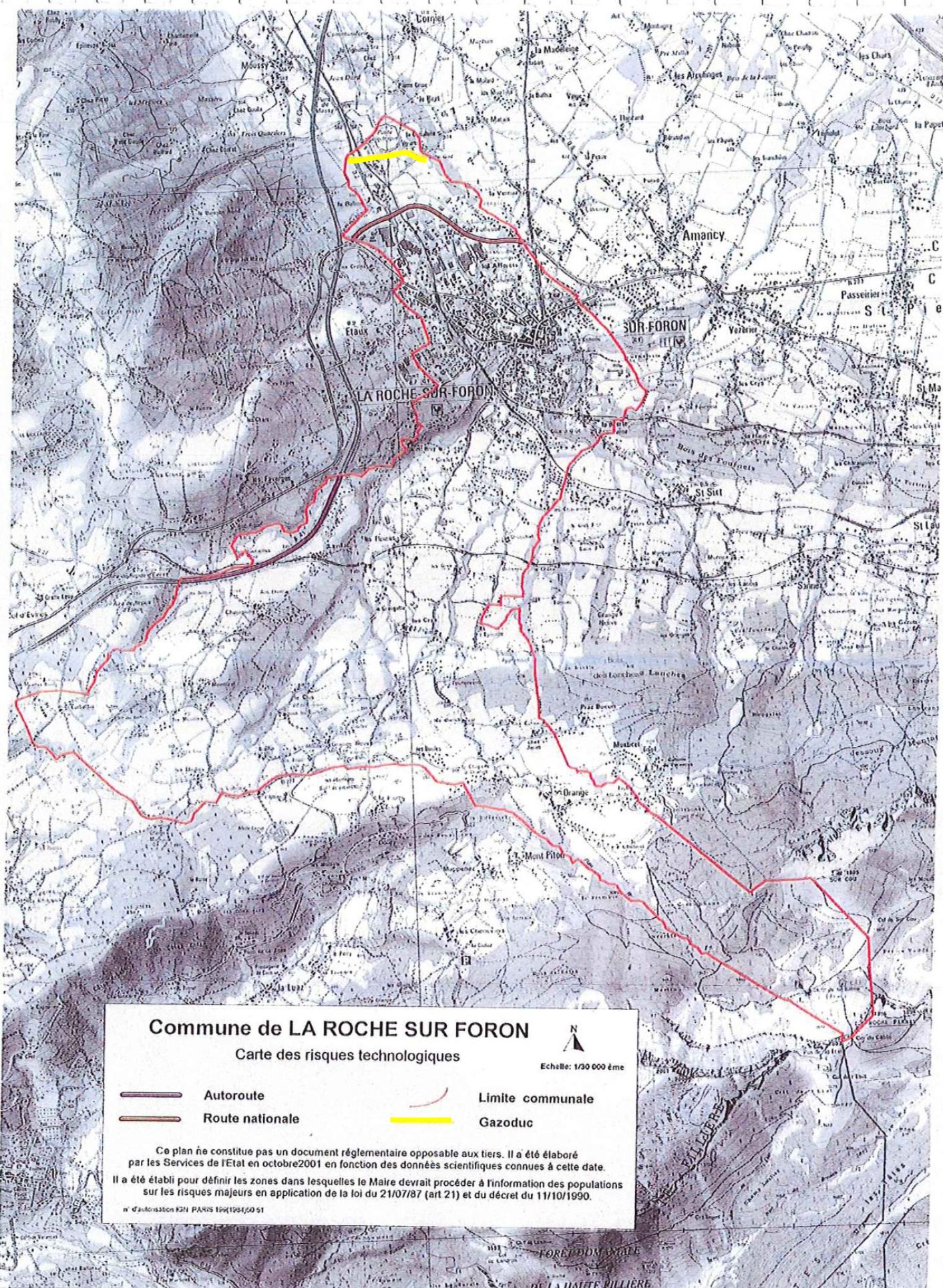
Infos :

CODE DANGER	
0	Absence de danger secondaire
1	Matière explosive
2	Gaz
3	Liquide inflammable
4	Solide inflammable
5	Comburant ou peroxyde
6	Matière toxique
7	Matière radioactive
8	Matière corrosive
9	Danger de réaction violente
X	Pas d'eau

Si le deuxième chiffre est doublé, le danger est multiplié

**N° IDENTIFICATION DU PRODUIT TRANSPORTE**

Exemple : le panneau ci-dessus indique que le produit transporté est très inflammable (33) et qu'il s'agit de l'essence (1203)



# Les bons réflexes en cas d'accident de transport de matières dangereuses

## Avant :

- ◆ connaître le signal d'alerte
- ◆ connaître les consignes de confinement



## Pendant :

### Si vous êtes témoin de l'accident :

- ◆ essayer d'identifier la plaque de danger sur le véhicule
- ◆ ne pas s'approcher si fuite ou épandage du produit
- ◆ donner l'alerte aux secours
- ◆ faire un périmètre de sécurité



### Si vous entendez le signal d'alerte :

- ◆ rentrer dans le bâtiment le plus proche
- ◆ se confiner, boucher toutes les aérations
- ◆ ne pas aller chercher les enfants à l'école
- ◆ ne pas téléphoner pour ne pas encombrer les lignes
- ◆ couper le gaz et l'électricité
- ◆ ne pas fumer, ne pas provoquer d'étincelles
- ◆ écouter la radio



## Après le signal continu de 30 secondes :

- ◆ bien aérer les locaux

# LE RISQUE CLIMATIQUE

## CANICULE

- Maintenir sa maison au frais en fermant les volets ;
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée ;
- Boire fréquemment de l'eau pour éviter la déshydratation ;
- Éviter les boissons sucrées, à base de caféine et l'alcool ;
- Éviter de pratiquer une activité physique trop intense ;
- Mouiller vous régulièrement le corps sans vous sécher ;
- Veiller aux personnes fragiles de votre entourage.

## GRAND FROID

- Éviter les expositions prolongées au froid ;
- S'habiller chaudement de plusieurs couches dont un coupe-vent ;
- Se couvrir la tête et porter des chaussures chaudes ;
- S'alimenter correctement
- Boire des boissons chaudes non alcoolisées (l'alcool ne réchauffe pas) ;
- Limiter les efforts physiques et brusques à froid ;
- Ne prendre la route qu'en cas d'obligation et prévoir de quoi se réchauffer ;
- Appeler le 115 (Samu social) pour signaler les personnes sans abri.

## TEMPETE

- Rentrer tous les objets susceptibles de s'envoler ;
- Rentrer rapidement dans un bâtiment ;
- S'informer des messages météo ;
- Éviter de prendre la voiture, sinon rouler doucement ;
- Ne rester pas sous les avant toit et les fils électriques ;
- Fermer vos volets ;

# LE RISQUE SANITAIRE

## **PANDEMIE GRIPPALE**

- Mettre sa main devant sa bouche lors d'éternuements ;
- Bien se laver les mains après chaque éternuement ;
- Jeter ses mouchoirs dans une poubelle munie d'un couvercle ;
- Éviter le contact avec les gens saints ou atteints ;

## **NUCLEAIRE**

### **EN CAS DE DISTRIBUTION DE PASTILLES D'IODE**

- Se rendre au point de distribution le plus proche du lieu où vous vous trouvez lorsque l'alerte est donnée;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge.

## **EAU POTABLE**

- Ne pas boire l'eau du réseau, même bouillie sans avis des autorités ;
- Se rendre au point de distribution d'eau indiqué dans l'alerte.

# QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

## Que faire après une catastrophe ?

- ▶ Utiliser une lampe de poche, évitez de gratter une allumette ou même d'allumer les lumières ;
- ▶ Assurez-vous qu'il n'y a pas de début d'incendie aux alentours, ni d'autres dangers ;
- ▶ Assurez-vous qu'il n'y a pas de fuite de gaz, sinon fermer la vanne principale d'alimentation, aérez les locaux et évacuez au plus vite ;
- ▶ Coupez toutes les autres alimentations endommagées (eau, électricité, fuel) ;
- ▶ Enfermez vos animaux domestiques dans un endroit sécurisé ;
- ▶ Voyez si vos voisins ont besoin d'aide, notamment les personnes âgées ou handicapées.

## Catastrophes naturelles

En cas de reconnaissance, par l'État, de catastrophe naturelle, vous disposez d'un délai de 10 jours au maximum, après publication de l'arrêté interministériel paru au Journal Officiel pour faire parvenir à votre compagnie d'assurance l'état estimatif de vos pertes.

Les dommages couverts par les assurances sont ceux consécutifs aux événements naturels tels que les inondations, les séismes et mouvements de terrain y compris ceux liés à une période de sécheresse intense ainsi que les avalanches.

En sont exclus les dommages liés au vent, à la grêle et au poids de la neige sur les toitures, qui sont assurables en fonction des garanties contractuelles ordinaires.

## ET SI VOUS VOUS PREPARIEZ ?

- Je repère les coupures des énergies de ma maison (eau, gaz, électricité) ;
- Je n'oublie pas que les enfants sont pris en charge à l'école, je ne me précipite donc pas pour aller les chercher ;
- Je connais les plans d'urgence en vigueur sur mon lieu de travail ;
- Je prévois un ou deux lieux de regroupement pour ma famille en cas de séparation ;
- Je m'assure que mes proches ont les coordonnées de la (des) personnes à contacter en cas d'urgence ou d'isolement ;
- Je vérifie ma couverture d'assurance pour ma famille et mes biens, conserve les factures récentes et les photographies les objets de valeur ;
- Je garde toujours de l'argent en espèces en cas de besoin, il ne sera pas toujours possible d'utiliser les distributeurs automatiques de billets ;
- Je conserve une copie des mes papiers d'identité, d'assurances ainsi que les ordonnances en cas de traitement médical ;
  - Je me forme aux gestes qui sauvent ;
  - Je n'oublie pas de prendre une trousse de secours avec moi ;

## LES NUMEROS UTILES

- SAMU 15
- SAPEURS-POMPIERS 18
- GENDARMERIE 17
- CROIX-ROUGE 04.50.25.85.85
- CENTRE ANTI-POISONS 04.72.11.69.11
- CENTRE HOSPITALIER REGION ANNECIENNE (CHRA) 04.50.63.63.63
- CENTRE HOSPITALIER ANNEMASSE LEMAN (CHAL) 04.50.82.20.00
- POLICE MUNICIPALE 04.50.25.82.50
- MAIRIE Accueil 04.50.25.90.00
- MAIRIE Services Techniques 04.50.25.93.30
- PREFECTURE 04.50.33.60.00
- SOUS PREFECTURE BONNEVILLE 04.50.97.18.88
- EDF / GDF URGENCE 04.50.65.39.19
- CENTRE METEO CHAMONIX 08.92.68.02.74
- CENTRE METEO SUISSE 00.41.22.717.82.22
- DIRECTION SERVICES VETERINAIRES 04.50.10.90.70

